

dre, en plus de la consommation domestique, et c'était là également pour nos articles de crèmerie, un débouché splendide. Qu'avons-nous fait à l'égard de ces derniers produits? Nous avons envoyés des professeurs chargés d'enseigner à nos gens comment fabriquer du meilleur beurre et du meilleur fromage. Nous avons prohibé l'importation, la fabrication et la vente des produits falsifiés, beurres artificiels et fromages chargés, provenant en grande partie des Etats-Unis. Nous avons obligés nos Canadiens à étiqueter tous les produits qu'ils font passer en Angleterre, afin qu'on ne les confondit pas avec les produits américains. Les Américains ont alors commencé à expédier leur beurre et leur fromage à Brockville, pour de là l'envoyer en Angleterre par Montréal, comme étant de provenance canadienne. C'est à quoi nous avons mis empêchement, en les obligeant, de leur côté, à étiqueter leurs produits comme étant de provenance américaine, lorsque ces produits passent à la frontière. Par ces différents moyens, nous avons pu en quelques années faire faire à cette industrie de tels progrès que, jusqu'à il y a trois ans, le marché anglais, alléché par la qualité de nos articles, nous prenait 65 pour 100 des fromages qu'il importait de toutes les parties du monde. Les Etats-Unis, en 1879, étaient encore notre rival le plus redouté. Leurs expéditions de fromage en Angleterre étaient le double des nôtres. Cette proportion a toujours été en diminuant depuis, si bien que, l'année dernière, ils n'y ont plus fait passer que quelques millions de livres. C'est peu de choses, et il n'y a plus aujourd'hui, pour ainsi dire, de fromage américain sur le marché anglais. Nous avons, l'année dernière, approvisionné la Grande-Bretagne dans la proportion de 65 pour 100 de ses importations de fromage. Après cela, se trouvera-t-il quelqu'un pour dire que les crémiers canadiens ne souffriront pas dans la réputation qu'ils se sont acquise à l'étranger, s'ils tollèrent que se reproduise ce que l'on a vu se passer autrefois.

L'histoire ne pourra que se répéter, et le crémier canadien apprendra à ses dépens combien il s'est trompé en votant cette résolution, où il exprime le désir de pénétrer sur le marché américain avec son beurre et son fromage.

L'honorable député de Wellington-sud (M. Guthrie) dit qu'il représente ici une région où le cultivateur élève les meilleurs bestiaux que l'on puisse trouver sur le continent, entre autres, de splendides chevaux pour lesquels il désire avoir accès sur la place de Buffalo et de New-York.

La convention qui nous est soumise va mettre le Canada en une posture des plus avantageuses si l'on tient compte de l'état de choses qui existe aujourd'hui en notre pays.

Et plus loin :

Quelqu'un viendra-t-il me dire que les gens de mon comté ne désirent pas que leur bétail,

M. SPROULE.

leurs moutons et leurs pourceaux trouvent un débouché à Buffalo?

De mon côté, j'aimerais bien à savoir s'ils aimeraient également que, du Kansas, de l'Illinois, de l'Ohio et de New-York, on vint s'emparer du marché canadien et partager avec les cultivateurs canadiens dans la mesure où on le faisait autrefois, les marchés de Guelph, de Toronto et de Montréal? L'honorable député de Wellington-sud (M. Guthrie) tiendrait-il à voir quelque boucher américain ouvrir un étal à Guelph et y vendre en concurrence avec les cultivateurs de Wellington-sud, du bœuf et du porc de Chicago. Je ne le crois pas. Il assure que les cultivateurs canadiens sont impatients d'arriver à vendre leurs chevaux sur le marché américain. Où trouvent-ils à les vendre aujourd'hui? Ils ont dans l'Ouest un marché comme jamais nous en avons eu de meilleur, un marché canadien, un marché à nous, un marché qui ne nous fera jamais défaut tant que l'on nous protégera contre les gens des Etats-Unis. L'année dernière, il a été importé des Etats-Unis plus de 6,000 chevaux qui ont dû payer plus de \$100,000 de droits pour entrer sur notre territoire.

M. MILLER: Est-ce que ces chevaux n'étaient pas pour un grand nombre la propriété d'immigrants qui en cette qualité n'avaient pas de droits à payer?

M. SPROULE: Non, ce sont des chevaux sur lesquels il a été payé un droit; il n'y a rien dans cette liste qui concerne les immigrants. Lorsque vous aurez enlevé ce droit, est-ce que la concurrence ne sera pas plus vive pour nos cultivateurs canadiens? Ceux-ci achètent dans tout le pays des chevaux qu'ils payent des prix énormes. J'ai vu payer un cheval \$200 la dernière fois que j'ai été chez moi; on va parfois jusqu'à \$250, et j'ai vu payer un attelage \$450. Où ces chevaux allaient-ils? Dans l'Ouest pour nos populations des nouvelles provinces. L'honorable député de Wellington-sud prétend que nous désirons à toute force pénétrer dans New-York avec ces chevaux. Ces chevaux, qui sont des chevaux de trait ne vont jamais à New-York, où nous ne vendons que des chevaux de chasse ou des chevaux de promenade, et, de ces chevaux, nous en avons peut-être un sur cent. Notre marché par excellence, c'est le marché domestique dont nous avons fait disparaître les bronchos et les cayuses, qui étaient la mort des nôtres dans l'Ouest. Allons-nous faire revenir un état de choses qui existait autrefois sans nulle répression? Ce serait pour nos cultivateurs de l'Ouest un bien mauvais jour, comme aussi pour les provinces de Québec et d'Ontario, qui ont là-bas un débouché si avantageux. On nous dit que le marché canadien a peu de valeur pour nous; cependant, le ministre de l'Agriculture nous annonçait l'autre jour